

DECRET N° 2014-317 DU 06 MAI 2014

portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 22 avril 2014 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Lokossa (ENSETL).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 8 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** l'accord de prêt signé le 22 avril 2014 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Lokossa (ENSETL) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 29 avril 2014,

DECRETE :

L'accord de prêt signé avec la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) sera présenté à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MECESRS) et le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions qui sont individuellement ou conjointement chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.



EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Députés,

I. HISTORIQUE DU PROJET

Depuis 2006, le gouvernement a inscrit au rang de ses priorités, le renforcement du capital humain et la promotion d'une éducation de développement.

A ce titre, il a été conçu et mis au point le Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation (PDDSE) 2006-2015 qui prend en compte l'ensemble des défis du système et présente les orientations stratégiques pour un développement harmonieux, aussi bien quantitatif que qualitatif, de chaque ordre d'enseignement.

A cheval sur les sous-secteurs de l'enseignement supérieur et technique, le projet de construction et d'équipement de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Lokossa (ENSETL) est en phase avec le PDDSE et vise fondamentalement à améliorer la qualité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle par le développement d'infrastructures et d'équipements pédagogiques.

En effet, le sous-secteur de l'enseignement technique retenu comme la 2^{ème} priorité du secteur de l'éducation après l'éducation de base est fondamentalement confronté à la faible disponibilité d'un corps enseignant capable d'impulser la dynamique de formation technique dans le sous-secteur.

Pour corriger cet état de chose, le gouvernement après avoir initié le projet de construction et d'équipement de l'école normale supérieure de l'enseignement technique de Lokossa (ENSETL), a sollicité et obtenu de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) son financement.

Le projet consiste en la construction et l'équipement du siège de l'école normale supérieure de l'enseignement technique à Lokossa sur une superficie de 6,178 ha pour un effectif prévisionnel de 1000 étudiants.

II. PRESENTATION DU PROJET

A. OBJECTIFS DU PROJET

Les principaux objectifs visés par le projet de construction de l'école normale supérieure de l'enseignement technique de Lokossa sont, entre autres, de : i) accroître la capacité d'accueil de l'école normale supérieure de l'enseignement technique et ii) améliorer la qualité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

B. COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet s'articule autour des quatre (04) composantes ci-après :



Composante 1 : Services de consultants

Cette composante concerne les études économiques, techniques détaillées, d'impact environnemental et social et d'élaboration du dossier d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de génie civil, d'acquisition des mobiliers et équipements pédagogiques ainsi que des moyens de transport et la supervision de l'exécution des travaux.

Composante 2 : Travaux de Génie Civil et ses annexes

Au titre de cette composante, les tâches à réaliser concernent, entre autres, la construction de divers bâtiments tels que : i) le bloc administratif ; ii) le bloc du département des sciences industrielles ; iii) le bloc du département des sciences agricoles ; iv) le bloc du département des sciences administratives et de gestion ; v) le bloc du département des sciences médico-sociales ; vi) le bloc du département des sciences biologiques ; vii) le bloc d'hébergement pour étudiants ; viii) le bloc d'hébergement pour enseignants ; ix) deux (02) bâtiments destinés au logement du Directeur de l'ENSETL et son adjoint ; et x) les blocs annexes tels que la bibliothèque, l'amphithéâtre et le restaurant y compris l'aménagement des espaces verts et la clôture extérieure.

Composante 3 : Mobiliers et Equipements

Au titre de cette composante, seront fournis : i) des mobiliers pour les salles de cours (tables, chaises ...) et les équipements nécessaires aux ateliers et laboratoires ; ii) de matériels informatiques ; iii) d'un groupe électrogène ; iv) des moyens de transport et v) d'un tracteur agricole.

Composante 4 : Appui institutionnel au ministère en charge de l'Enseignement Supérieur

Cette composante vise à renforcer les capacités de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du ministère en charge de l'enseignement supérieur par l'acquisition de matériel roulant, de matériels informatiques et bureautiques au profit de l'Unité d'Exécution du Projet (UEP).

III. COÛT ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le coût global hors taxes du projet est estimé à **8,9 millions de dollars des Etats Unis** soit **4,450 milliards de francs CFA** environ dont **8 millions de dollars des Etats Unis** soit **4 milliards de francs CFA** environ au titre du prêt de la BADEA et **0,9 millions de dollars des Etats Unis** équivalant à **450 millions de francs CFA** environ à la charge du budget national.

Les caractéristiques du prêt de la BADEA se présentent comme suit :

- durée : 30 ans dont 10 ans de différé ;
- taux d'intérêt : 1% l'an ;
- Périodicité de remboursement : semestrielle.

Ces caractéristiques permettent de dégager un élément don de **51,87%** témoignant de la concessionnalité du prêt.

IV. INTERET POUR LE BENIN

La réalisation du projet de construction de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Lokossa (ENSETL) permettra de résoudre l'épineux problème de locaux entre l'Institut Universitaire de Technologie de Lokossa et l'ENSET et contribuera, entre autres, à :

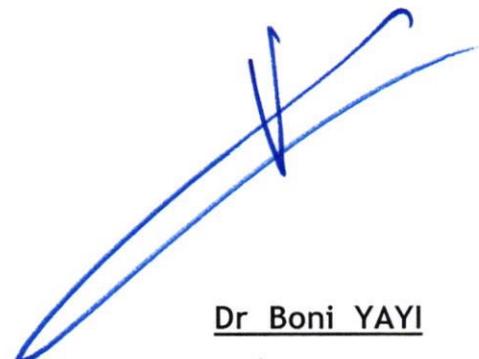
- ✓ la réduction de la pénurie en personnel enseignant au niveau du sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- ✓ la mise à disposition de ce sous-secteur, d'enseignants capables d'intervenir dans les lycées et collèges d'enseignement technique et les centres de métiers.

L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée à l'accomplissement des formalités d'autorisation de sa ratification par l'Assemblée Nationale, de ratification par le Chef de l'Etat, de publication au Journal Officiel et d'émission de l'Avis juridique de la Cour Suprême.

Eu égard à ce qui précède et afin d'accélérer les formalités d'entrée en vigueur de l'accord de prêt, nous avons l'honneur, **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Députés**, de soumettre à votre appréciation, le présent accord de prêt en vue d'obtenir l'autorisation de sa ratification.

Fait à Cotonou, le 06 mai 2014

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,

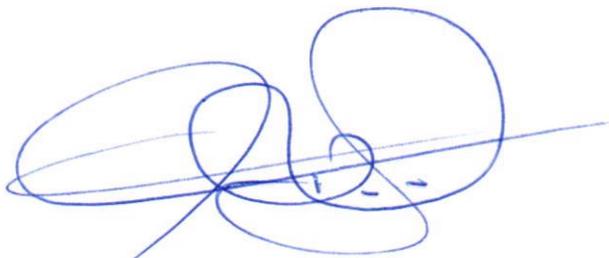


François Adebayo ABIOLA



Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions,



Jonas GBIAN



Bio Toro OROU GUIWA

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 100 – CC 2 CS 2 CES 2 –HAAC 2 – HCJ 2–MECESRS 2- MEF 2 – MCRI 2- SGG 4 JORB 1.

